

**DIRECTION INTER-RÉGIONALE DES DOUANES D'OCCITANIE****Déclarer sa marchandise****INFORMATIONS DU CONTACT**

Sites internet : outils mis à disposition ci-dessous:

Direction Régionale Toulouse (départements 31, 32, 09, 82, 81, 65, 46 et 12) : Sylvie Perin et Marjorie Giuliani

Adresse mail : [cce-toulouse@douane.finances.gouv.fr](mailto:cce-toulouse@douane.finances.gouv.fr) - Tél : 0970276024 / 49

Direction Régionale Perpignan (départements 66, 11) : [pae-perpignan@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-perpignan@douane.finances.gouv.fr) –  
Tél : 0468505161

Direction Régionale Montpellier (départements 34, 30, 48) :  
[pae-montpellier@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-montpellier@douane.finances.gouv.fr) – Tél : 0970276944

**PRESENTATION**

La Direction Inter-régionales des douanes d'Occitanie à Montpellier comporte trois **Directions Régionales (DR)** de Toulouse, Perpignan et Montpellier), composées, chacune, de deux pôles dont un dédié à l'Action Économique (PAE) compétent pour les départements énumérés ci-dessus.

Le PAE et plus particulièrement la **Cellule Conseil Entreprise (CCE)** a un rôle de conseil en établissant un diagnostic personnalisé des problématiques douanières des entreprises (PME, ETI ou groupes) qui se lancent à l'international et celles qui ont déjà une activité d'importation ou d'exportation en relation avec les pays tiers à l'Union européenne.

Ce diagnostic, qui peut nécessiter des déplacements dans l'entreprise, donne lieu à des propositions concrètes portant notamment sur les fondamentaux en matières de dédouanement (espèce, origine ou la valeur), sur les facilitations douanières adaptées à la logistique et sur la pertinence de la mise en place de régimes particuliers douaniers.

Il constitue l'interlocuteur privilégié au sein des DR. Son rôle est de faciliter les démarches et de coordonner l'action économique des services douaniers.

## OUTILS MIS A DISPOSITION

- [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr) : Offre aux entreprises et aux particuliers un vecteur d'information complet sur la réglementation applicable.
- <https://pro.douane.gouv.fr/> : La plate-forme des téléprocédures douanières (DEB , DELTA, CIEL...) complémentaire du site de la douane.
- 08 11 20 44 44 : Infos douane service : pour répondre aux particuliers sur les formalités douanières et accompagner les entreprises à l'international.
- [lekiosque.finances.gouv.fr](http://lekiosque.finances.gouv.fr) : le site des chiffres du commerce extérieur.
- [www.douane.gouv.fr/abonnements-et-services/lettre-d-information](http://www.douane.gouv.fr/abonnements-et-services/lettre-d-information) : la lettre d'information de la douane
- <http://www.douane.gouv.fr/articles/a11075-l-annuaire-des-conseillers-et-attaches-douaniers-a-l-etranger> : les coordonnées des attachés douaniers à l'étranger